

Derrière
chaque
moment
de vie.

Organisme de formation

Règlement intérieur

Version : 2.0
Applicable à compter du : 01/08/2026

Article 1 – Objet et champ d'application du règlement

SEPTEO SIJE, dont le siège social est situé 25 quai du président Paul Doumer 92400 Courbevoie, est un organisme de formation professionnelle enregistré sous le numéro de déclaration d'activité de formation N°11921455492.

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3, L. 6352-4 et R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation dispensée par SEPTEO SIJE SAS en tant qu'organisme de formation, et ce pour la durée de la formation suivie. Il a vocation à préciser : Les bonnes pratiques à adopter en formation.

Article 2 – Communication des attentes

Il est demandé aux stagiaires de communiquer leurs attentes par l'intermédiaire de leur Référent Client lors d'un entretien téléphonique en amont de la formation et en vue de la préparation et de la validation du parcours de formation, ainsi qu'au début de chaque session de formation au travers un tour de table. Le consultant de SEPTEO SIJE SAS adapte en conséquence la formation aux besoins communiqués par les participants.

Article 3 – Consultation de la documentation

Certains documents, tels que le(s) programme(s), le(s) guide(s) d'utilisation et le(s) support de formation, sont partagés avec les stagiaires en amont, pendant ou en aval de la formation. Il est recommandé aux stagiaires de consulter ces documents.

Article 4 – Prérequis

Il appartient au Référent Client de vérifier que leur groupe respecte les prérequis énoncés dans le(s) programme(s) de formation.

Article 5 – Assiduité et suivi

Les dates et horaires de formation sont fixés par le consultant de SEPTEO SIJE SAS et portés à la connaissance des stagiaires en amont de la formation. En cas d'absence, de retard ou de départ anticipé, il est demandé aux stagiaires d'avertir le consultant.

Les stagiaires reçoivent une feuille d'émargement à signer et un questionnaire de satisfaction à remplir à la suite de la formation. Il est important de remplir ces documents.

Article 6 – Participation

Il est fortement recommandé à l'ensemble des stagiaires de participer aux séances de pratique afin d'assurer une bonne compréhension de l'outil.

Article 7 – Règles d'hygiène et de sécurité

Lorsque la formation a lieu dans les locaux du Client, il appartient à ce dernier de prendre les mesures nécessaires à la prévention des risques d'accidents et de maladies. Les stagiaires sont tenus de respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans les locaux où se déroule la formation.

Lorsque la formation est réalisée à distance, les stagiaires veillent à disposer d'un environnement de travail propice au bon déroulement de la formation, d'un équipement informatique adapté ainsi que d'une connexion Internet permettant de suivre la session dans de bonnes conditions.

Article 8 – Dispositions applicables aux formations à distance

Les formations à distance sont réalisées au moyen de l'outil de visioconférence communiqué aux stagiaires avant le début de la session.

Les stagiaires sont invités à se connecter quelques minutes avant le début de la formation afin de vérifier le bon fonctionnement de leur équipement.

En cas de difficulté technique empêchant le bon déroulement de la formation, le stagiaire est invité à en informer le consultant dans les meilleurs délais.

Article 9 – Spécificités liées aux personnes en situation d'handicap

Les stagiaires sont tenus de prévenir le formateur de SEPTEO SIJE si l'un ou plusieurs des stagiaire(s) se trouve(nt) en situation de handicap, dans quel cas des mesures spécifiques seront prises afin d'assurer que la formation reste accessible à tous, dans la mesure du possible.

Article 10 – Discipline et comportement

Les stagiaires sont invités à adopter un comportement respectueux envers le consultant de SEPTEO SIJE SAS ainsi qu'envers les autres stagiaires participant à la formation.

Ils s'engagent à respecter les horaires convenus, à participer activement aux travaux proposés et à utiliser les moyens mis à leur disposition conformément à leur destination.

Tout comportement de nature à perturber le bon déroulement de la formation pourra conduire le consultant à en informer le représentant du Client afin que les mesures appropriées soient prises.



25 Quai du Président Paul Doumer, 92400 Courbevoie, France
+ 33 (0)1 41 38 75 75 | contact@legal-suite.fr

legal-suite.fr

Derrière
chaque
moment
de vie.